

- Aucun véhicule n'est utilisé par mon cabinet
- 100 % des ordinateurs utilisés par mon cabinet sont dotés de logiciels libres

**Question n° 34 de Mme Fatoumata Sidibé du 29 octobre 2014 :**

*Bruxelles, les Bruxellois, et la ligne d'écoute francophone « violences conjugales » (0800 30 030).*

Depuis le 25 novembre 2009, les répondants du numéro gratuit 0800 30 030 effectuent un travail de première ligne en matière de violences intrafamiliales. L'accessibilité, la gratuité et la confidentialité du service le distingue de tout autre, et le place comme une ressource de choix pour les personnes confrontées de près ou de loin à la violence conjugale.

Victimes, témoins, professionnels et auteurs de violences peuvent se confier, obtenir des informations et être orientés vers les différents services d'aide spécialisés.

Accessible du lundi au vendredi, de 9h à 19h, le numéro est composé en moyenne 400 fois par mois.

Un appel dure entre 20 à 25 minutes, selon les estimations des répondants. L'anonymat et la spécialisation du répondant lui permettent d'installer un climat de sécurité et d'intimité propice à la rupture avec le silence et l'isolement.

Madame la Ministre peut-elle me faire savoir :

- Combien d'appels ont été enregistrés en 2013 et 2014 ?
- Pourriez-vous me communiquer des informations précises sur la répartition des appelants (type d'appelants, genre d'appelants, type de violences concernés, etc.) pour ces deux années ?
- Quelle est la proportion d'appelants résidant en Région de Bruxelles ?
- A combien s'élève la participation financière de la Région de Bruxelles dans les budgets de la ligne ?
- A Bruxelles, quelles sont les structures principales vers lesquelles sont relayées les victimes ?
- Combien d'appels traités par la ligne « écoute violences conjugales » concernaient la problématique des mariages forcés, contraints ou subis ?
- Quelles formations ont été suivies par les écoutants ? Combien d'écouterants ont pu suivre de telles formations ? Ont-ils pu bénéficier de for-

mations plus poussées en matière d'accompagnement des auteurs de violences et de prise en charge des enfants qui subissent les dégâts collatéraux de conflits conjugaux ?

- Quel bilan pouvez-vous tirer du suivi des appels ? Les objectifs de ce nouveau numéro vert ont-ils été atteints ?
- Est-il prévu d'étendre les plages horaires de cette ligne d'appels ?
- Quand est prévue la prochaine campagne de communication de la ligne d'écoute ? Quels en seront les coûts et les sources de financement ?

**Réponse :**

1. Le nombre d'appels enregistrés étaient de :  
2.923 appels pour l'année 2013 et de 2.665 appels pour l'année 2014 – et ce pour la période allant de janvier à septembre 2014.
2. En ce qui concerne la répartition des appelants :
  - Pour 2013, il y a eu 84 % de femmes et 16 % d'hommes.  
Dans 71 % des cas, il s'agissait de victimes de violences conjugales.
  - Pour 2014 (période allant de janvier à octobre), il y a eu 85 % de femmes et 15 % d'hommes qui ont appelé.
  - Les femmes victimes regroupent 95 % des appelants. Les hommes victimes : 5 %.
  - Les femmes auteurs : 0,4 % et les hommes auteurs 1 %.
3. La proportion d'appelants dans la zone de Bruxelles est de 25 % en 2013 et de 23 % en 2014 (l'année n'étant pas terminée).
4. Par rapport à une participation financière de la Région de Bruxelles, il n'y en a pas.  
Le financement émane de la Région wallonne.
5. Vers quelles structures sont relayées les victimes ? Les victimes peuvent être relayées par les écoutants vers des maisons d'accueils, vers des services ambulatoires (centres de planning familial, ...), vers un centre de prévention des violences conjugales et familiales, vers un service d'aide aux victimes, vers une aide juridique de première ligne, ...

À ce propos, il faut souligner que les services d'aide aux justiciables et aux victimes sont, dans

le cadre de la sixième réforme de l'État transférés vers la Communauté française.

6. Combien d'appels traités par la ligne concernaient la problématique des mariages forcés, contraints ou subis ? Cette donnée est impossible à évaluer au niveau du gestionnaire de cette ligne d'écoute.

liser la ligne aux alentours du 25 novembre 2014 : <http://www.violenceentrepartenaires.be/fr>

Il faut savoir que l'ASBL qui gérait la ligne d'écoute a été dissoute en décembre 2013 (cap sciences humaines). La ligne a été reprise par la Région wallonne sous forme de pôles de ressources.

7. Formations suivies par les écoutants.

Les écoutants sont des professionnels dans le domaine des violences conjugales, travaillant auprès des auteurs ou des victimes et ayant au moins cinq années d'expérience.

Il s'agit de psychologues, assistants sociaux et éducateurs.

Les formations suivies sont : une formation spécifique en gestion de la crise suicidaire et formation juridique et une formation pour l'intervention auprès des enfants exposés aux violences conjugales.

8. Bilan du suivi des appels et est-ce que les objectifs de la ligne d'écoute « violences conjugales » sont-ils atteints ?

Les objectifs, à savoir 1) Écoute – soutien; 2) Information; 3) Orientation sont atteints.

Il est également prévu de renforcer la publicité de la ligne d'écoute dans le cadre du plan intra-francophone de lutte contre les violences conjugales.

9. Extension des plages horaires :

La plage horaire ne changera pas.

Elle est actuellement de 9h à 19h. Les opérateurs font partie d'un consortium composé de plusieurs ASBL. Les écoutants sont en diade – à savoir mixte : une personne est spécialisée dans l'aide aux victimes et l'autre dans l'aide aux auteurs.

Il y a un message d'accueil qui invite à aller sur le site de la ligne et sur lequel les coordonnées des autres lignes qui fonctionnent 24h/24 sont renseignées : <http://www.ecouteviolencesconjugales.be>

10. Prochaine campagne de communication de la ligne d'écoute et les sources de financement :

Une campagne sera programmée dans le courant du mois de novembre. La Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française prévoient un spot radio et une campagne d'affichage pour visua-

**Question n° 35 de Mme Fatoumata Sidibé du 29 octobre 2014 :**

*L'accueil téléphonique du Réseau Mariage Migration : évaluation de la phase pilote et suites (0800 90 901).*

L'accueil téléphonique du Réseau Mariage Migration a été lancé le 3 juillet 2013. Accessible le lundi de 10h à 14h et le mercredi de 14h à 18h, cette ligne d'écoute permet également l'information, l'orientation des usagers et le recueil de données.

Le 6 septembre 2013, votre prédécesseur avait annoncé l'évaluation de la phase pilote de cet accueil en janvier 2014.

Madame la Ministre peut-elle me faire savoir :

- Quels ont été les critères d'évaluation et les résultats ? Les objectifs ont-ils été atteints ?
- Combien d'appels ont été enregistrés au cours de cette phase pilote ?
- Pourriez-vous me communiquer des informations précises sur la répartition des appelants ?
- Quelle est la proportion d'appelants résidant en Région de Bruxelles ?
- A combien s'élève la participation financière de la Région de Bruxelles dans les budgets de la ligne ?
- A Bruxelles, quelles sont les structures principales vers lesquelles sont relayées les victimes ?
- Où en est-on dans la réflexion concernant l'hébergement des victimes ? Quelles solutions concrètes sont proposées ?
- Quelles formations ont été suivies par les écoutants ? Combien d'écoutes ont pu suivre de telles formations ?
- Est-il prévu de poursuivre et d'étendre les plages horaires de cette ligne d'appels ?
- Quand est prévue la prochaine campagne de communication de la ligne d'écoute ? Quels en seront les coûts et les sources de financement ?